

Zeitschrift: Revue internationale de théologie = Internationale theologische Zeitschrift = International theological review
Band: 3 (1895)
Heft: 12

Artikel: Études sur la latinisation de L'Orient
Autor: Michaud, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-403319>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉTUDES SUR LA LATINISATION DE L'ORIENT

III. Aperçu général et conclusion.

I.

Après les faits précédemment exposés, ¹⁾ nous pouvons étendre et élever la question.

Quoique les efforts des papes pour faire admettre en Orient leur prétendue suprématie et pour s'assujettir les Eglises rattachées aux quatre patriarchats orientaux, soient bien antérieurs aux croisades, ²⁾ nous ne remonterons cependant pas plus haut dans cette étude; ce sont ces expéditions mêmes que nous prendrons pour point de départ de nos considérations. Rappelons d'abord, sur ce sujet, quelques points qui sont hors de conteste: ³⁾

1° Sans doute les croisades ont eu pour but politique, de la part des papes, de détruire l'hellénisme dans l'Italie méridionale qui était alors comme une véritable Grèce occidentale; ⁴⁾

¹⁾ Voir la *Revue intern. de Théol.*, n. 10, 1895, p. 217-242; et n. 11, p. 488 à 504.

²⁾ Voir notre ouvrage: *Discussion sur les sept conciles œcuméniques*, Berne, 1878, 1 vol. in-8°, 351 p.

³⁾ On peut consulter sur ces matières, outre les nombreuses histoires des croisades, depuis l'*Historia rerum in partibus transmarinis gestarum* de Guillaume de Tyr jusqu'aux ouvrages de Michaud, Heeren, Rey, Wilken, Kugler, Prutz, E. Charrière, C. Jannin, etc., les publications suivantes: *Zeitschrift des deutschen Palästina-Vereins* (1878 et suiv.); *Archives de l'orient latin* (1881 et suiv.); *Revue de l'orient latin* (1893 et suiv.); *Cartulaire de l'église du St-Sépulcre de Jérusalem*, publié d'après les ms. du Vatican par E. de Rozière, 1849; *Histoire des institutions monarchiques dans le royaume latin de Jérusalem, 1099—1291*, par G. Dodu, 1894.

⁴⁾ Voir la *Grande-Grèce* par Fr. Lenormant, Paris, 1882; la *Mystification fatale*, par C. Lampryllos, p. 95-102; Athènes, 1883.

d'y supprimer complètement toute trace de la domination impériale et de la juridiction patriarcale de Constantinople, et d'y faire dominer d'une manière définitive l'autorité politique et ecclésiastique de l'évêque de Rome. Cependant les papes ont visé beaucoup plus loin : ils ont voulu surtout latiniser l'Orient et soumettre à leur autorité l'Eglise orthodoxe orientale. La délivrance du saint-sépulcre n'a été qu'un but très secondaire, voire même un prétexte habilement mis en avant pour émouvoir les masses et pour masquer les ambitions de la papauté.

2° La fondation d'un royaume latin à Jérusalem en 1099 et d'un empire latin à Constantinople (1204—1261) a été, avant tout, pour les papes, un moyen de réaliser ce projet de latinisation et de domination. Il ne faut pas oublier que l'empire latin de Constantinople était appelé « l'empire de Romanie », dénomination caractéristique.

3° Dès cette époque, les agents ecclésiastiques et laïques des papes à Jérusalem et à Constantinople ont été très bien organisés en vue de parvenir à la fin susdite. Les prêtres latins étaient, comme partout du reste, soumis aux évêques latins, ceux-ci aux archevêques et aux métropolitains latins, qui l'étaient à leur tour au patriarche latin, lequel relevait du pape. Ainsi, en 1132, le pape Innocent II envoya des instructions par lettres aux évêques d'Acre, de Sidon, de Béryte pour leur enjoindre d'obéir à leur métropolitain, Foucher, archevêque de Tyr. « Il y a ou reiaume de Jerusalem deus chiefs seignors, l'un esperituel, et l'autre temporel : le patriarche de Jerusalem est le seignor esperituel, et le rei dou reiaume de Jerusalem le seignor temporel doudit reiaume. »¹⁾ Le patriarche de Jérusalem, seigneur spirituel du royaume, exerçait donc un droit supérieur de contrôle sur tous les membres du clergé. « Nous le voyons réclamer l'obéissance unanime des prélats du pays, excommunier un archevêque de Tyr qui avait osé lui résister, en appeler au pape, son chef immédiat, d'une discussion engagée avec l'Ordre de l'Hôpital, sacrer les évêques, écrire au nom de son clergé à l'Eglise d'Occident, en un mot exercer tous les droits de souveraineté ecclésiastique. Il avait sous sa juridiction quatre métropolitains, ceux de Tyr, de Césarée, de Bessan, de Rabath ou Pétra. De l'archevêque de Tyr dépendaient les évêques d'Acre, de Sidon, de Béryte,

¹⁾ *Assises de Jérusalem*, T. II, Liv. de Jean d'Ibelin, ch. CCLX, p. 415.

de Bélinas ou Panéade. Chacun des trois autres métropolitains n'avait qu'un suffragant : celui de Césarée, l'évêque de Sébaste ; celui de Bessan, l'évêque de Tibériade ; celui de Pétra, l'évêque du Mont-Sinaï. Outre ces quatre métropolitains et leur sept suffragants, le patriarche de Jérusalem avait sous ses ordres des abbés et des prieurs qui, par un privilège particulier de leur dignité, portaient les insignes du pontife, la crosse, la mitre, etc. : c'étaient l'abbé du Mont-de-Sion, l'abbé de la Latine, l'abbé du Temple, l'abbé du Mont-Olivet, l'abbé de Josaphat, l'abbé de Saint-Samuel et le prier du Saint-Sépulcre. Les textes indiquent encore trois abbesses suffragantes : celle de Notre-Dame la Grande, de Sainte-Anne et de Saint-Ladre. On ne peut donc nier que l'Eglise latine ait été un corps bien organisé, fort par sa discipline et sa hiérarchie.» ¹⁾

De plus, le roi ne pouvait enlever aux *corts de l'église* la connaissance d'un certain nombre d'affaires expressément désignées : jugement des personnes appartenant au clergé, jugement des laïques eux-mêmes coupables envers l'Eglise, accusations *d'hérésies* ou de sorcellerie, procès entre époux, contestations relatives aux biens du clergé, aux dîmes, aux testaments. Si le vicomte faisait arrêter des malfaiteurs, il était tenu de restituer les clercs aux tribunaux de l'Eglise. Si un clerc commettait quelque méfait relevant de la cour du roi, il était justiciable de ces mêmes tribunaux, la cour royale ne pouvant attirer le jugement à elle qu'avec le consentement de l'Eglise. ²⁾

Or, ne l'oublions pas, l'Eglise latine de Jérusalem était « l'apôtre zélée de l'influence pontificale. » ³⁾

Il faut noter, en outre, que les rois de Jérusalem étaient soumis au pape, et que sans cette soumission ils n'eussent plus eu de raison d'être. ⁴⁾ « Il est certain, dit M. Dodu, que Godefroy de Bouillon, vainqueur de Jérusalem, refusa la couronne, moins sans doute par des motifs de pieuse modestie que pour ne pas heurter de front l'opposition du clergé, aux yeux duquel *une seule* souveraineté existait en Terre-Sainte, *celle du pape.* » ⁵⁾ Le roi Baudouin II avait une piété monacale, et, lui aussi, il montra la royauté sous le caractère semi-religieux, semi-militaire, que lui avait imprimé Godefroy ; il fut un observateur zélé des lois ecclésiastiques. ⁶⁾ Bref, d'une part, le patriarche,

¹⁾ DODU, *ouvr. cité*, p. 308-311. ²⁾ P. 325-326. Cf. p. 268. ³⁾ P. 366. ⁴⁾ P. 308. ⁵⁾ P. 129. ⁶⁾ P. 140-141.

placé au sommet de la hiérarchie ecclésiastique et représentant du pape en Terre-Sainte, allait jusqu'à réclamer pour lui-même la direction de l'Etat; il avait, au nom du pape, donné à Godefroy l'investiture de la seigneurie de Jérusalem, et le conquérant l'avait reçue humblement « comme un véritable ministère »; l'autorité royale n'était donc qu'une sorte de sacerdoce militaire sous la direction de l'Eglise romaine. D'autre part, le pape était le véritable souverain de la Terre-Sainte; le roi n'était que son vassal, son lieutenant. Le patriarche Daimbert disait: « Godefroy doit se faire l'homme du Saint-Sépulcre et de nous, *homo sancti sepulcri ac noster effectus.* » Cette théorie, ajoute M. Dodu, était hautement professée par la papauté. C'était au nom de la supériorité du spirituel sur le temporel que le pape Pascal II engageait Baudouin I^{er} à soumettre ses conquêtes à l'Eglise de Jérusalem. Pas de suzerain sur terre, Dieu seul pour suzerain, telle était la devise de la papauté à l'époque de la fondation du royaume, et telle elle resta jusqu'à la chute. Le roi, à son sacre, lisait ou faisait lire en son nom un serment, dans lequel il promettait son concours au patriarche et renouvelait l'engagement de défendre les privilèges ecclésiastiques; et le patriarche disait alors au roi: « Je vous aiderai à défendre votre couronne, sauve soit la sainte Eglise *de Rome!* » ¹⁾

4° Ce n'est pas tout. Outre cette organisation puissante, le clergé latin, dans le royaume de Jérusalem, possédait encore toutes les ressources matérielles pour donner de l'efficacité à sa propagande et pour faire victorieusement sa chasse à ce qu'il appelait l'hérésie. Il disposait de la puissance même du roi, qui, comme nous l'avons vu, était le protecteur naturel du clergé, et qui, le jour de son couronnement, s'engageait à maintenir les possessions et les franchises de l'Eglise, à *protéger la foi contre les hérésies*, à assurer dans toute l'étendue de sa domination l'exécution des décrets et des canons.²⁾ Le clergé, dans plus d'un cas, disposa également des milices sacrées, l'ordre des Templiers et l'ordre des Hospitaliers, malgré les rivalités existantes.³⁾ Il disposa aussi de richesses immenses. « Le clergé était le plus grand propriétaire du royaume. » ⁴⁾ Il se servit de cet argent, il est vrai, surtout pour ses plaisirs

¹⁾ P. 331-334. ²⁾ P. 338. ³⁾ P. 231-232. ⁴⁾ P. 311.

et ses débauches, car sa corruption était inimaginable; ¹⁾ mais il s'en servit aussi pour répandre ses doctrines et leur gagner des adhérents. Si le patriarche, comme consécrateur du roi, s'attribuait le droit d'intervenir dans le règlement de plusieurs affaires politiques, ²⁾ avec quel zèle ne devait-il pas travailler à asseoir sa domination dans le domaine de la doctrine, de la discipline et de la liturgie!

5° De plus, cette propagande, ainsi organisée, s'est exercée pendant plusieurs siècles. Le royaume latin de Jérusalem a existé de 1099 à 1291. Lorsqu'il disparut, elle ne disparut nullement, mais continua d'une autre manière, Rome ayant maintenu, quand même, en Orient sa hiérarchie, y ayant multiplié de plus en plus ses moines de toutes robes et de toutes couleurs, et y ayant été puissamment soutenue par les envoyés des princes occidentaux soumis à son autorité.

6° Il est avéré que cette propagande fut souvent intolérante et brutale. D'abord la conquête même fut violente. L'odieux massacre dont les Latins donnèrent le signal *lorsqu'ils furent maîtres de Jérusalem* et pénétrèrent dans l'église du Saint-Sépulcre, n'est que trop connu. D'après Raymond d'Agiles (ch. XX, p. 300), le sang monta jusqu'au poitrail des chevaux (usque ad genua et usque ad frenos equorum). Guillaume de Tyr (L. VIII, ch. 19) avoue que la manière dont les croisés ont triomphé pouvait leur inspirer de l'horreur et de la honte (tædium et horrorem). Les Ordres de St-Jean et du Temple se conduisirent souvent, eux aussi, comme des soldats sans pitié. Ces emportements et ces atrocités, on les retrouve, hélas! dans la propagande comme dans la conquête. M. Dodu, très modéré dans toute cette question, fait cependant les aveux suivants. « On peut douter, dit-il, que le clergé latin ait montré une réelle tolérance à l'égard des sectes (!) chrétiennes et musulmanes d'Orient, quand on lit cette affirmation dans les récits des historiens, membres du clergé latin ³⁾. Le docteur Basile, dans son *Oraison funèbre de Baudouin*, reproche aux Francs leur violence et leur corruption ⁴⁾. Le patriarche Daimbert, ancien archevêque de Pise, nous apparaît comme un représentant de cette religion impérieuse du moyen âge, dont Grégoire VII avait formulé les devoirs et les droits. Envoyé par Urbain II pour représenter les intérêts du saint-siège dans

¹⁾ P. 318-324. ²⁾ P. 337-338. ³⁾ P. 27. ⁴⁾ P. 320.

la Ville sainte, Daimbert avait reçu en précieux dépôt les pensées les plus chères de cet élève de Grégoire. La papauté avec Urbain II n'avait abdicé aucune de ses prétentions. Admirateur enthousiaste de Grégoire et d'Urbain, ami de la grande comtesse Mathilde, d'un caractère agressif, violent même, jaloux d'honneurs, de considérations, de richesses, le nouveau patriarche affirmait hautement la doctrine de la prééminence du pouvoir spirituel et du droit des papes de disposer des trônes¹⁾. Il ne s'est point contenté de soumettre les fidèles d'Orient à la domination spirituelle du patriarche; c'est le gouvernement de l'Etat qu'il a voulu lui donner. Il n'a pas seulement conçu pour l'Eglise latine l'indépendance, mais l'empire. Ce que Grégoire VII avait essayé de faire dans le monde chrétien, Daimbert l'a tenté en Terre-Sainte.»²⁾

De ces faits il résulte évidemment que les papes et leurs agents ont exercé en Orient, dans le royaume de Jérusalem surtout, pendant les XII^e et XIII^e siècles, une propagande active, et cela par tous les moyens possibles (violence, corruption, etc.), sur les chrétiens orientaux, pour les forcer à se soumettre à la suprématie papale, à accepter toutes les doctrines et tous les préceptes que cette suprématie implique et impose. Cette première conclusion me semble démontrée et inattaquable.

II.

Reste maintenant à savoir si cette propagande a atteint son but, comment et dans quelle mesure.

Evidemment il y a eu des résistances énergiques, héroïques. Tous les chrétiens qui sont restés fidèles à l'ancienne orthodoxie et qui ont continué à maintenir, à côté de la nouvelle Eglise latine, l'ancienne Eglise catholique et orthodoxe de l'Orient, tous ceux-là sont des preuves vivantes de l'indéfectibilité de leur Eglise.

Mais combien d'autres, hélas ! ont succombé ! Tout d'abord les Latins, paraît-il, visèrent à l'habileté, dissimulèrent diplomatiquement les divergences, et se contentèrent d'exiger en gros la reconnaissance de l'autorité supérieure du pape. « Le clergé indigène, dit naïvement ou malicieusement M. Dodu, ne fut point inquiété; il dut simplement reconnaître la supré-

¹⁾ P. 347. ²⁾ P. 348-349.

matie de l'Eglise romaine; à cette condition il lui fut permis de vivre fraternellement à côté d'elle.» ¹⁾ Ceux qui reconnurent cette suprématie, cessèrent évidemment d'être orthodoxes et catholiques, puisqu'ils acceptèrent une erreur que l'Eglise orthodoxe et catholique d'Orient avait toujours rejetée. Ils eurent beau vouloir conserver leurs traditions particulières, ils violèrent de fait l'orthodoxie en acceptant une doctrine romaine qui n'était pas orthodoxe. Mais combien allèrent plus loin, ne se contentant pas de professer la suprématie du pape, professant encore les autres erreurs doctrinales enseignées par Rome, et se faisant même les propagateurs ardents de ces erreurs parmi leurs compatriotes restés fidèles!

En comparant les récits et les appréciations des auteurs arméniens et des auteurs grecs, M. Dodu a conclu que ceux-ci étaient plutôt hostiles aux Latins et ceux-là plutôt favorables et même amis, sensibles à leurs revers et sympathiques à leurs triomphes. «La lettre adressée au roi Léon II par saint Nersès de Lampron, archevêque de Tarse, et les œuvres de Michel le Syrien, patriarche jacobite d'Antioche, montrent de quel esprit de *conciliation* étaient animés tous ces prélats, témoignent des tentatives faites pour cimenter entre Rome et les Eglises chrétiennes d'Orient une union véritable, enfin prouvent que les membres les plus éminents du clergé chrétien d'Orient ne craignaient point de se faire les champions ardents des *idées* et des *institutions* apportées en Syrie par les Francs.» ²⁾ Et encore: «En Syrie, le clergé latin domina d'une manière absolue toutes les sectes; il l'emporta sur elles par le nombre, par la richesse, par son influence sur la population indigène ³⁾. Comme les évêques latins, quelques évêques *indigènes* devinrent suffragants d'un archevêque *latin*; Jean d'Ibelin range les archevêques *arménien* et *jacobite* de Jérusalem, au même titre que les archevêques de Tyr, Césarée, Nazareth et autres, au nombre des suffragants du patriarche *latin* de la capitale. Preuve évidente que l'Eglise romaine avait accordé au clergé local une existence légale.» ⁴⁾ Oui, mais à quelle condition? M. Dodu ajoute: «De son côté, le clergé oriental accepta volontiers la suprématie latine.» ⁵⁾ Ce mot «volontiers» est certes discutable; en tout cas, s'il est exact pour les uniates, il est inexact pour les orthodoxes.

¹⁾ P. 329. ²⁾ P. 26. ³⁾ P. 328. ⁴⁾ P. 329. ⁵⁾ P. 330.

Des auteurs grecs nous fournissent, sur ce point, des documents plus exacts et surtout plus complets et plus détaillés. Je mentionnerai en particulier MM. E. Vlasto et C. Lampryllos.

De même qu'il s'est trouvé des Grecs, même parmi les lettrés, comme l'historien Critobule, pour accepter sans répugnance le joug musulman¹⁾, de même d'autres ont accepté le joug papiste. Les faits d'apostasie et de trahison sont certains.²⁾

La tentation, il faut le reconnaître, est venue non seulement des papes, de leurs émissaires et de leurs alliés, mais même de quelques empereurs d'Orient, de quelques patriarches et de quelques théologiens orientaux, qui, une fois gagnés à la cause de la suprématie du pape, sont devenus des propagateurs des doctrines et des pratiques romaines.

Je citerai d'abord l'empereur Michel Paléologue (1260-1282), qui « eut le malheur de croire qu'il ne pouvait conserver son indépendance qu'en gagnant les bonnes grâces du pontife romain; et, en mendiant à tout prix la protection des papes, il fonda une politique qui, ayant depuis prévalu en Orient, amena, sous ses successeurs, l'abaissement et enfin la ruine de l'hellénisme... Par ses continuelles concessions à l'Eglise de Rome, il porta les esprits à de vaines querelles et à de terribles dissensions religieuses.... A quoi aboutirent ces longs efforts pour réunir les deux Eglises et cet abaissement voulu devant la papauté? A ce que le pape Martin IV repoussa dédaigneusement et sans vouloir même les entendre les envoyés de Paléologue, et à ce que ce dernier devint pour ses sujets un objet d'horreur et d'exécration. »³⁾

On le voit, ce ne sont pas seulement les historiens protestants qui, comme Aymon⁴⁾, font à Michel Paléologue le reproche d'avoir favorisé et même imposé la romanisation de son empire. Les auteurs orthodoxes se prononcent dans le même sens. C. Lampryllos dit expressément: « Michel, aidé de

¹⁾ Voir E. A. VLASTO, 1453, *les Derniers jours de Constantinople*, p. 91; Paris, Leroux, 1883.

²⁾ P. 2. ³⁾ P. 5-6.

⁴⁾ « *L'empereur Michel Paléologue*, pour des raisons d'Etat et pour soutenir son Empire chancelant, introduisit parmi les Grecs les maximes de l'Eglise romaine, et la primauté du pape de Rome en plusieurs lieux de l'Orient, où les Latins se sont maintenus jusqu'à présent. » Aymon, *Monuments authentiques de la religion grecque*, p. 475-476.

ses complices les prélats de cour gagnés à ses projets, fit déposer le patriarche Joseph comme opposé à la pseudo-union; et ayant gagné, par la promesse du patriarcat, Beccus très las de sa longue captivité, il le fit apostasier, lui fit rétracter les doctrines (orthodoxes) qu'il avait précédemment professées et soutenues librement, puis le fit enfin élire patriarche. C'est alors qu'à l'aide de sa profonde érudition il composa des ouvrages dans le sens papiste, pour prouver tout le contraire de ce qu'il avait affirmé et défendu auparavant, en y accumulant tout ce que les faussaires latins avaient inventé depuis l'époque de Charlemagne. Heureuses eussent été les populations d'Orient, si par ce moyen seul on eût tenté de les gagner au papisme! Mais Michel, irrité de l'inutilité de ses efforts et de la résistance qu'il rencontrait, recourut à des arguments plus énergiques: exils, confiscations des biens, emprisonnements, outrages, tortures, mutilations, tout en un mot fut mis en œuvre. Michel alla même jusqu'à inviter les légats du pape à assister à ces scènes de supplice, pour contempler ainsi les marques éloquentes de son dévoûment; bien plus, il fit saisir quelques-uns des récalcitrants et les envoya à Rome, comme présent au pape pour qu'il en disposât à son gré.... Ces scènes ne se bornèrent pas seulement à Constantinople, elles furent également commises par les Latins dans tous les pays d'Orient où s'étendait la conquête des croisés ». ¹⁾

C'est dans un tel état de choses que le malheureux Beccus, d'abord très antipapiste, s'est ensuite fait papiste, pour sortir de prison et devenir patriarche, puis a rétracté en synode tout ce qu'il avait écrit en faveur des doctrines romaines, puis a rétracté sa rétractation ²⁾! Triste existence, et triste exemple des perturbations causées par le parti papiste dans les esprits et les consciences!

Andronic le jeune (1328-1341) commit aussi la faute de faire des avances excessives à Jean XXII en 1333 et à Benoît XII en 1339, allant même jusqu'à manifester l'intention de « quitter le schisme », dit M. Rocquain ³⁾, et cela uniquement dans le but d'obtenir des secours contre les Turcs; mais Benoît XII voulant avant tout la soumission des Grecs à l'évêque de Rome, la négociation échoua.

¹⁾ *La Mystification fatale*, p. 157-158.

²⁾ *Ibid.* p. 158-159.

³⁾ *La cour de Rome et l'esprit de réforme avant Luther*, T. II, p. 455-456.

Jean VIII Paléologue (1425-1448) fut plus coupable encore. Il fut la dupe et le jouet du pape. Au lieu de s'unir au concile de Bâle et à ses partisans, il préféra s'unir à Eugène IV et au concile de Florence; et cette préférence fut fatale à son empire et même à son Eglise. « Si l'empereur Jean VIII, dit excellemment M. Vlasto, avait eu assez de discernement pour embrasser, dès le principe, le parti du concile de Bâle, les Grecs auraient porté un coup mortel aux prétentions de la domination papale; ils auraient servi du moins les véritables intérêts du monde et de leur patrie même. En se rangeant du côté sage et libéral du concile qui voulait imposer à l'Eglise des réformes reconnues indispensables, ils auraient débarrassé l'Orient et l'Occident du cauchemar qui pèse jusqu'à nos jours sur les consciences.¹⁾ Il était hors de doute qu'en récompense d'un pareil secours, les pères du concile auraient accepté les conditions qu'auraient proposées les prélats byzantins pour arriver à une union loyale et sincère des deux Eglises, et nul doute qu'elles eussent été honorables pour l'Eglise d'Orient. Il est possible que, même en ce cas, Constantinople n'eût pu être sauvée et que ses jours fussent fatalement comptés; l'union, cependant, n'aurait pas été faite comme elle a été réglée à Florence; c'est là ce qui a perpétué la scission et approfondi l'abîme d'antipathies et de haines qui ont depuis séparé l'Orient et l'Occident. Il faut croire, au contraire, qu'on aurait rétabli les anciens et bons rapports d'amitié et de considération réciproque, qui avaient longtemps existé avant la séparation des deux Eglises. Les Byzantins, succombant quelques années après sous l'invasion musulmane, ne seraient pas restés, durant de longs siècles, abandonnés par l'Occident et regardés comme des *schismatiques* dignes de leur malheureux sort. Par contre, la réforme de l'Eglise romaine, conduite avec sagesse et prudence par les conciles qui devaient périodiquement se réunir d'après la décision du concile de Constance, aurait prévenu l'œuvre passionnée et violente de Luther et de Calvin, empêché le nouveau déchirement de l'Eglise chrétienne, les guerres de religion, auxquelles furent dus, pendant

¹⁾ Dans les premiers siècles de son existence, on sait que l'Eglise chrétienne était instituée en république, et que, dans le seul but d'arriver à la domination universelle, le papisme amena et consumma le déchirement de l'Eglise du Christ. Par son ambition orgueilleuse, il a toujours été un principe de trouble et de désorganisation.

des siècles, les désastres sans nom qui pour longtemps enrayèrent le progrès chez les nations de l'Europe, et facilitèrent les succès et les conquêtes des Ottomans. Depuis longtemps déjà, les Turcs auraient cessé de souiller de leur présence le berceau de la civilisation; depuis longtemps les chrétiens de l'Orient se seraient trouvés libres; depuis longtemps Orientaux et Occidentaux ne formeraient qu'un seul troupeau sous un seul pasteur, et pourraient célébrer en commun leur culte dans ce temple magnifique de la Divine Sagesse.» ¹⁾

L'empereur Constantin XIV (1448-1453) se rendit coupable des mêmes errements; il conserva jusqu'à la fin pour confesseur le patriarche Grégoire III Mélissène, qui, comme nous le verrons, était partisan de la suprématie du pape et de l'union florentine. ²⁾

Si l'on doit condamner les empereurs précités pour avoir suivi une aussi déplorable politique, à combien plus forte raison doit-on s'élever contre la partie du clergé qui, au lieu de défendre la doctrine de l'Eglise, les a suivis dans leur fausse voie! Parmi ces ecclésiastiques coupables faut-il citer Joseph II, patriarche de Constantinople (1416-1439), qui mourut à Florence sans y avoir signé le fameux décret d'union et qui déclara, en mourant, adhérer à tout ce qu'a pensé et décrété l'Eglise de l'ancienne Rome? ³⁾ Ce mot « ancienne », appliqué à Rome, le sauve. Cependant, malgré son habileté, il mérite d'être taxé de faiblesse et de naïveté en ayant cru qu'il pourrait, par des négociations avec le pape, obtenir de lui que tous deux seraient désormais sur le même pied d'égalité, et que le patriarche de Constantinople, ainsi agrandi par le patriarche de Rome, serait assez fort pour se rendre indépendant de l'empereur et pour délivrer l'Eglise des servitudes que l'empereur lui avait imposées. ⁴⁾ L'intention pouvait être bonne, mais le procédé était condamnable; et certes la façon dont les Orientaux furent reçus à Florence dut vite dissiper les illusions du candide patriarche. ⁵⁾

Tous les compagnons de l'empereur et du patriarche, à l'exception de Marc, évêque d'Ephèse, signèrent, le 5 juillet 1439, le compromis théologique appelé par les romanistes « décret d'union », dans lequel on reconnaît au pape le plein pouvoir de gouverner l'Eglise universelle, mais de la gouverner

¹⁾ Ouvr. cité, p. 38-40. ²⁾ P. 45. ³⁾ P. 28. ⁴⁾ P. 14, 19. ⁵⁾ P. 21, 25.

de la manière dont parlent les actes des conciles œcuméniques et les saints canons. Malgré la restriction contenue dans ces derniers mots, l'acceptation de ce compromis fut considérée par l'Eglise grecque comme une « trahison », et presque tous les fidèles se révoltèrent contre une telle union, qui sacrifiait la vérité de la doctrine et l'indépendance de l'Eglise ¹⁾, et cela, pour obtenir quelques misérables secours contre les Turcs ! Beaucoup des signataires du compromis se rétractèrent ; l'empereur, l'archevêque Bessarion de Nicée et l'archevêque Isidore de Kieff le maintinrent ; ces deux archevêques furent faits cardinaux. L'empereur fit nommer comme patriarche de Constantinople l'archevêque de Cyzique, Métrophane II, qui était resté unioniste ; mais les trois autres patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, ainsi que le métropolitain de Césarée, condamnèrent en 1443 le concile de « brigands » tenu à Florence et déclarèrent le patriarche Métrophane « assassin de sa mère (l'Eglise) et hérétique ». Ils le déposèrent et en cas de désobéissance excommunièrent tous ceux qu'il avait ordonnés ; ils menacèrent même l'empereur de l'excommunication, s'il s'obstinait à soutenir Métrophane et à obéir au pape. ²⁾ En 1450, toute l'Eglise officielle de Constantinople acceptait l'union avec Rome, sous l'influence de Métrophane et de son successeur Grégoire III Mélissène. Néanmoins, tous les autres patriarches et surtout le métropolitain de Césarée se montrèrent très hostiles à tous les efforts du patriarche pour rendre l'union effective. En 1450, les trois autres patriarches et « une foule d'évêques et de divers membres du clergé », entre autres Marc d'Ephèse, se réunirent en synode, déposèrent le patriarche Grégoire et nommèrent à sa place Athanase II. ³⁾ Le cardinal Isidore étant venu à Constantinople comme légat du pape, une grande assemblée eut lieu à l'église Ste-Sophie et accepta l'union, « toutefois avec la clause formelle que, lorsque le péril actuel serait passé, les conditions de l'union seraient révisées et modifiées si l'on reconnaissait que le décret contient quelque article ne s'accordant pas entièrement avec les canons de l'Eglise ». ⁴⁾ Cette clause montrait évidemment que l'acceptation de l'union n'était pas sincère. Bref, selon M. Vlasto, « il paraît certain que la plupart des membres du clergé, surtout du clergé inférieur, tous les moines et les reli-

¹⁾ P. 30-32. ²⁾ P. 37. ³⁾ P. 45-46. ⁴⁾ P. 64.

gieuses, ainsi que la majeure partie du peuple, ne voulaient à aucun prix entendre parler de l'union ». ¹⁾ Mais, d'autre part, ceux qu'on appelait les modérés, d'accord avec l'empereur et avec le patriarche exilé, Grégoire, l'acceptaient.

Dans de telles conditions, l'esprit, les idées et les pratiques de Rome ne pouvaient que gagner du terrain. C'est ainsi, comme nous le verrons, que le mot « transsubstantiation », importé de Florence, pénétra parmi les théologiens grecs et fut accepté, non seulement par les unionistes, mais aussi par quelques orthodoxes disposés aux transactions; toutefois, hâtons-nous de le dire, s'il fut accepté, ce ne fut nullement comme dogme, mais seulement comme opinion théologique, et encore ne le prenaient-ils que dans un sens spirituel qu'ils entendaient concilier avec l'ancien dogme, et non dans le sens nouveau et matérialiste de Rome.

III.

Donc, il est avéré qu'après les croisades le travail de romanisation en Orient, loin d'avoir cessé, n'a fait qu'empirer.

D'abord, dans tous les pays grecs où des Francs s'étaient établis et dominaient, la propagande en faveur du latinisme était très active; aux orthodoxes qui ne voulaient pas accepter les idées romaines, on enlevait les biens des menses épiscopales, des couvents et des autres établissements pieux, et on les livrait aux Latins. ²⁾ Les ducs latins d'Athènes et les dynastes catalans, en Thessalie, ne permirent dans leurs Etats la présence d'aucun évêque orthodoxe. Les prélats orthodoxes à Chypre n'étaient tolérés qu'après avoir prêté serment de soumission et de fidélité entre les mains d'un évêque latin et en présence d'autres témoins; ils étaient forcés de demeurer entre eux sans communion, sans aucun lien ni rapport avec toute autre autorité religieuse orthodoxe; ils étaient « tenus de participer, quand ils étaient convoqués, à toutes les cérémonies religieuses des évêques latins, de les fréquenter et de leur baiser la main. » ³⁾

Au commencement du XV^e siècle, lorsque Joseph Bryennius fut envoyé en Chypre par le synode patriarcal de Constan-

¹⁾ P. 65.

²⁾ *Khalifat, Patriarcat et Papauté*, p. 183-184; Paris, Salmon; Athènes, K. Beck; 1892, 1 vol. in-18.

³⁾ P. 185.

tinople, il s'aperçut qu'on y avait introduit, de gré ou de force, « beaucoup plus de nouveautés latines que ne le soupçonnait le synode patriarcal. » ¹⁾ Quelques années après cette enquête, Bryennius déclara les Cypriotes orthodoxes « presque entièrement latinisés par ruse ou par violence. » ²⁾ Rome les forçait non seulement de commémorer le nom du pape, mais encore de faire participer les prêtres grecs au service divin des Latins. ³⁾ Même chose chez les Grecs de la Sicile et de la Calabre, « qui, tout d'abord ayant dû consentir, comme une concession de peu d'importance et afin de ne pas être tourmentés par les autorités papistes, à commémorer le nom du pape dans leurs offices, furent obligés peu à peu *d'adopter aussi tous les autres rites et les dogmes des Latins.* » ⁴⁾

C'est donc surtout par la Calabre, la Sicile et Chypre que le mouvement de romanisation s'opéra et gagna les autres contrées.

Plus tard, le métropolite Bessarion, en se prononçant pour l'union avec Rome, c'est-à-dire pour l'acceptation de la souveraineté spirituelle du pape, contribua à faire regarder d'un œil favorable par ses partisans beaucoup de choses occidentales, et notamment les choses liturgiques et eucharistiques. Sous son influence, beaucoup d'orthodoxes embrassèrent le papisme; « ils étaient très nombreux, dit notre auteur orthodoxe, et appartenaient aux classes les plus éclairées; et ils devenaient plus dangereux que les précédents pour leurs compatriotes. » ⁵⁾ Bryennius constate qu'« un grand nombre, avant et après la chute de Constantinople, poussés soi-disant par un grand zèle pour le papisme, se livraient auprès de leurs compatriotes à un *prosélytisme aussi effréné que déplacé.* » ⁶⁾

Le parti latinisant « devint, surtout après le concile de Florence, encore plus nombreux et plus puissant. » ⁷⁾

Gennadius Scholarius, qui était patriarche de Constantinople lors de la prise de Constantinople par les Turcs, était, il est vrai, partisan de Marc d'Ephèse, très ferme surtout pour soutenir que l'on ne devait pas compter sur les secours des Latins; mais néanmoins il chercha à calmer les partisans de Bessarion. Et comme ceux-ci l'accusaient de fanatisme, ⁸⁾ il voulut prouver au contraire qu'il était modéré. C'est ainsi que

¹⁾ P. 186. ²⁾ P. 187-188. ³⁾ P. 188. ⁴⁾ P. 192. ⁵⁾ P. 180. ⁶⁾ *Ibid.* ⁷⁾ P. 182.
⁸⁾ P. 204.

sur plusieurs points il fit le pont, notamment dans la question eucharistique, en acceptant pour la première fois le mot *transsubstantiation*.

« Après la prise de Constantinople par les croisés, a dit Döllinger, la hiérarchie latine et en partie aussi la liturgie latine ont été introduites dans l'empire grec. »⁵⁾ Et encore : « La prise de Constantinople par les croisés, le pillage et la profanation des églises grecques, l'établissement de l'empire latin, et par-dessus tout l'attitude du pape Innocent III, qui favorisait les violences de tout le poids de son autorité et de sa puissance, et tendait ouvertement à l'asservissement et à la latinisation de l'Eglise orientale, ce sont ces faits qui ont creusé l'abîme par-dessus lequel il n'a pas été possible jusqu'à présent de jeter un pont. Tout un essaim d'ecclésiastiques latins s'est jeté sur l'Orient, et sans connaître même la langue du pays, s'est posé à l'égard du clergé local en conquérant orgueilleux et violent. Les évêques et les prêtres de la Grèce étaient obligés de s'expatrier, ou étaient privés de leurs églises et de leurs ressources, ou *devaient admettre les rites latins*. C'était alors un drame d'arbitraire présomptueux, d'asservissement grossier, tels que le monde chrétien n'en avait pas encore vu. Les papes et leurs légats opposèrent autel contre autel, imposèrent aux Grecs pour patriarches et pour évêques des Italiens et des Français ignorants, transplantèrent même sur le sol grec l'inquisition avec sa peine capitale. (A Chypre, treize prêtres grecs furent brûlés.) ... Les prétendues unions de Lyon et de Florence ont été extorquées des empereurs par la crainte et la menace d'un danger extrême, tandis que le clergé et le peuple n'ont cessé de protester. L'astuce romaine, la violence et la corruption ont enfin ourdi à Florence une trame que la volonté du peuple a détruite plus tard. Et depuis lors ... on a continué à Rome à nommer des Occidentaux à des chaires épiscopales grecques qui étaient occupées par des pasteurs légitimes grecs. Il est vrai que les papes protestaient de leur désir de respecter les usages et les institutions antiques de l'Eglise orientale ; mais leurs actes étaient souvent en contradiction avec le principe déclaré, et la manière dont

⁵⁾ « Nach der Eroberung Konstantinopels durch die Kreuzfahrer wurde eine lateinische Hierarchie und teilweise sogar die lateinische Liturgie im griechischen Reiche eingeführt. » *Bericht über die Unions-Konferenzen zu Bonn 1875*, S. 20.

ont été traités les chrétiens du rit grec en Pologne et dans l'Italie méridionale a montré à quoi peuvent s'attendre les Orientaux indépendants de Rome, sous le rapport politique, si jamais, chez eux aussi, le pouvoir civil devient partisan des prétentions et des tendances romaines.» ¹⁾

Ajoutons que les ecclésiastiques que les papes nommaient aux sièges orientaux étaient presque toujours des moines fanatiques, dont quelques-uns s'étaient distingués en Occident comme inquisiteurs. C'est ainsi, par exemple, que Jean de Verceil, général des dominicains, fut patriarche de Jérusalem en 1278; ²⁾ le dominicain Nicolas de Hannapes, aussi patriarche de Jérusalem en 1288; etc. Ce dernier était un militant qui exaspéra le pays; le pape Nicolas IV avait mis à sa disposition vingt galères, et, en le chargeant du diocèse de S. Jean d'Acre, l'avait fait son légat pour Chypre, la Syrie et l'Arménie. ³⁾

Aussi des « flots de mensonges inondèrent-ils l'Orient. » ⁴⁾ C. Lampryllos déclare expressément que les ouvrages prétendus orthodoxes que les papistes invoquent à l'appui de leurs doctrines, ne sont pas de véritables ouvrages orthodoxes, mais des ouvrages de Grecs qui ont passé au papisme, ou des ouvrages « fabriqués par des renégats et attribués faussement à des orthodoxes de renom. » « La critique, dit-il, a déjà démasqué ces fraudes; mais ces gens font semblant de ne rien savoir, et ils continuent, comme M. Læmmer, à les attribuer à des auteurs auxquels ils n'appartiennent pas. Il faudrait écrire une étude sur ce sujet ⁵⁾ . . . Il faut savoir que les faussaires papistes ont fabriqué différents écrits qu'ils ont attribués à divers Orientaux et en particulier à Gennadius, pour les faire considérer comme partisans des dogmes latins; cette fourberie a été démasquée par divers auteurs grecs, latins et protestants, que cite Zernicavius dans une note très étendue. Cette note, M. Læmmer l'a lue, aussi bien que celle de Théophane Procopowitch qu'il rapporte au bas de la même page, et néanmoins il a eu le courage de présenter ces écrits apocryphes comme des œuvres authentiques! » ⁶⁾

¹⁾ *Conférence de Bonn, 1874*; Rapport de S. Exc. le général A. Kiréeff, p. 32-34; Bruxelles, in-8°.

²⁾ V. l'abbé Feret, *la Faculté de théologie de Paris*, T. II, p. 465.

³⁾ *Ibid.*, p. 530. ⁴⁾ C. Lampryllos, *ouvr. cité*, p. 104. ⁵⁾ *Ouvr. cité*, p. 109.

⁶⁾ P. 153.

Nous n'avons pas à faire ici l'histoire des Orientaux qui, une fois gagnés aux doctrines de Rome, se sont efforcés de les répandre en Orient et de les faire accepter par leurs compatriotes restés orthodoxes. Il est certain que les Manuel Calecas, les Joseph de Méthone, les Georges Aristinus,¹⁾ les Bessarion, les Allatius, etc., quelque nombreux qu'ils aient été, n'ont pas réussi à corrompre le dogme de l'Eglise orthodoxe;²⁾ mais, de concert avec les émissaires de Rome, avec les Galanus³⁾ et autres, ils ont réussi à faire passer dans les écrits théologiques des expressions papistes regrettables, que l'ancienne Eglise orthodoxe n'a jamais connues. Le récit de M. Papkoff sur « les Confréries religieuses dans l'ancienne Russie »⁴⁾ montre aussi les efforts auxquels Rome et ses agents se sont livrés pour tâcher de romaniser l'Eglise russe; malheureusement il est incontestable que des évêques russes ont consenti, au XVI^e siècle, à quitter leur Eglise et à entrer dans l'Eglise romaine en Pologne, par exemple le métropolitain Michel Rogosa,⁵⁾ et que les simples fidèles, une fois ébranlés par de tels exemples et à la merci d'une propagande puissante et riche, n'ont pas su toujours repousser tous les compromis.

E. MICHAUD.

(*La fin prochainement.*)

¹⁾ P. 9.

²⁾ C'est ainsi que le jésuite Dandini, qui fut envoyé au Mont-Liban comme nonce apostolique par Clément VIII en 1596, et qui fit imprimer à Cesene la relation de son voyage (*Missione apostolica al patriarcha à Maroniti del monte Libano*), a été contraint d'avouer (ch. V) que les prélats et les prêtres grecs ont de l'horreur pour l'Eglise latine; qu'ils fulminent contre elle des malédictions et des excommunications. De la Croix, secrétaire de l'ambassade de France à Constantinople sous M. de Nointel, a constaté aussi cette horreur des Grecs de Jérusalem contre les Latins en 1695. Voir Aymon, ouvr. cité, p. 443.

³⁾ Galanus a demeuré longtemps parmi les Arméniens et a travaillé par ordre du pape à les réunir avec l'Eglise romaine; il a fait imprimer à Rome en 1650 une *Histoire des Arméniens*. Voir Aymon, ouvr. cité, p. 478.

⁴⁾ Voir la *Revue*, numéro 11, juillet-septembre 1895, p. 505-519, ainsi que le présent numéro.

⁵⁾ Voir la *Revue*, numéro 11, p. 513.

des Epîtres pastorales, 1853; monographie de la basilique de St. Clément à Rome (dans la *Revue archéologique* de Paris), 1873; les Catacombes de Rome, 1881, 2 vol. in-folio illustrés; le Tour d'Orient (Egypte, Terre-Sainte, Syrie, Phénicie, Constantinople), 1890; etc.

ERRATUM :

A la page 689 de la présente livraison, note 4, au lieu de *présent*, lire *prochain*.
